

Année universitaire : 2020-2021

Composante : Arts et sciences humaines (ARSH)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement SANS modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : PhiloPolis : Pratiques du dialogue philosophique dans la cité

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CFVU : 17/10/2019

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Rémi Clot-Goudard

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue	3	6
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Dépôt de la demande au RNCP pour la 1^{ère} fois :

Dépôt du renouvellement RNCP :

Renouvellement avec modification :

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Du fait d'une demande sociale croissante à l'égard de la philosophie, les pratiques d'atelier de philosophie se sont multipliées dans des cadres divers et au contact de publics variés (écoles, collèges, librairies, bibliothèques, salles de spectacle, prisons...). L'agglomération grenobloise ne fait pas exception.

Cependant, les intervenants n'ont pas toujours une formation initiale en philosophie. Ils ne perçoivent pas toujours l'université comme le lieu naturel de culture et de formation disciplinaires.

Ce projet a pour objectifs d'une part de constituer un réseau d'acteurs sur le territoire intéressés par (ou déjà engagés dans) des pratiques d'atelier, d'autre part de créer une formation pouvant donner à des intervenants actuels ou futurs un ancrage disciplinaire minimal et un cadre de réflexion sur les pratiques du dialogue philosophique.

Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir

Les objectifs du DU sont les suivants :

- Former des intervenants capables d'animer des dialogues philosophiques dans divers contextes et selon différents dispositifs.
- Permettre à des étudiants de philosophie d'obtenir un complément de formation et d'envisager des perspectives professionnelles complémentaires aux débouchés académiques traditionnels.

Les compétences visées sont les suivantes :

- Pouvoir intervenir auprès de publics variés en tenant compte de la diversité et de la spécificité des contextes d'intervention (écoles, collèges, bibliothèques, festivals et rencontres, salles de spectacle, entreprises, prison, etc.).
- Savoir articuler une orientation philosophique et le développement de méthodes d'animation répondant à cette orientation.
- Savoir repérer les présupposés et les finalités d'une méthode d'animation, pour en faire une évaluation critique.
- Savoir concevoir une pratique d'animation sous différents formats (séance unique, série d'ateliers...)

-Le public visé

Intervenants déjà engagés dans des pratiques d'animation d'ateliers de dialogue philosophique (professeurs des écoles, professeurs de l'enseignement secondaire, bibliothécaires, libraires, acteurs du monde socio-culturel...).

Etudiants diplômés de philosophie cherchant un complément de formation disciplinaire et pratique permettant d'envisager des perspectives professionnelles complémentaires aux débouchés académiques traditionnels.

-Débouchés professionnels (exemples)

Il n'existe pas pour le moment de filière professionnelle clairement structurée autour de l'animation d'ateliers de philosophie. Il s'agit cependant, via le réseau constitué autour du projet IDEX, d'offrir aux personnes inscrites au DU des contacts et des opportunités de développer et stabiliser une activité.

Du fait de la demande sociale forte, certaines municipalités envisagent par exemple d'employer des agents contractuels pour animer des ateliers de philosophie à destination des enfants ou des adolescents. (ex. la Maison de la Philo à Romainville, Seine-St-Denis)

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Admission sur dossier (lettre de motivation et CV).

2.2 Conditions d'admission

Être titulaire d'une licence (ou tout diplôme équivalent) ; avoir un projet professionnel en lien avec les contenus de formation. (Recevabilité de la VAPP)

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : du 1/09 au 6/07

Durée de la formation : une ou deux années, selon le profil de l'étudiant

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 96 heures (auxquelles s'ajoutent 70h de stage)

Nombre d'ECTS : Néant

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Pas d'examen terminal en session 1

Contrôle continu pour chaque UE de la formation

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Les 96h se composent de quatre UE qui se décomposent de la manière suivante :

-Deux UE disciplinaires, composées chacune d'une matière de 24h, 1 par semestre, à choisir parmi les matières composant les UE sélectionnées dans l'offre de la mention licence. Le choix des matières par l'étudiant se fait en concertation avec le responsable pédagogique qui évalue les besoins et les contraintes. L'évaluation se fait par contrôle continu.

-Une UE « Introduction aux pratiques du dialogue philosophique » au semestre 1, 24h. L'évaluation se fait en contrôle continu sur la base d'un portfolio qui doit être régulièrement rempli par l'étudiant.

-Une UE « Formation à l'animation de dialogues philosophiques » au semestre 2, comportant 12h de formation en présentiel et 12h en distanciel, et articulée au stage. L'évaluation se fait par un rapport de stage et un oral de présentation.

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : Variable en fonction du projet et de la structure d'accueil.

Période du stage : Entre le 1er février et le 30 avril.

Modalité de stage : Convention de stage à signer avant le début du stage.

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : Néant.

Rapport de stage : Oui, à rendre entre le 10 et le 25 mai.

Projets tuteurés : Néant.

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

L'assiduité est obligatoire. Une dispense d'assiduité motivée peut être demandée.

Absences aux examens :

L'absence aux contrôles continus entraîne la défaillance à l'UE, au semestre, à l'année.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 session 1 : 1ère quinzaine de janvier - session de rattrapage : 1ère quinzaine de septembre

Semestre 2 session 1 : 1ère quinzaine de juillet - session de rattrapage : 1ère quinzaine de septembre

Périodes de réunion des jurys d'année :

Session 1 : 1ère quinzaine de juillet - session de rattrapage : 1ère quinzaine de septembre

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le DU est obtenu lorsque toutes les UE sont acquises (note supérieure ou égale à 10/20).

Il n'y a pas de compensation entre les UE.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement doit être demandé expressément. Les demandes sont examinées par la commission d'admission.

En cas d'admission les étudiants doivent respecter les conditions d'inscription.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : pas de FI

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1.600 euros

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération : Exonération partielle possible pour les publics non financés

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation